

LE SIMMT

Le service interarmées du maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT) devra être en mesure de fonctionner à partir du 1er janvier 2010.

Organisation (projet)

Maîtrise d'ouvrage déléguée (MOAD) des 3 armées et du service des essences des armées (SEA), le SIMMT sera un organisme interarmées relevant du CEMAT. Il sera placé sous la gouvernance d'un comité directeur composé du CEMA, du DGA et des chefs d'état-major et services ayant délégué leur maîtrise d'ouvrage du MCO-T.

Missions et attributions

- Garantir la disponibilité des moyens en service nécessaires aux forces;
- Maîtriser les coûts afférents;
- Assurer sur leur durée de vie, le potentiel des parcs de matériels.

A cet effet, le SIMMT reprendra la majeure partie des attributions dévolues aujourd'hui à la DCMAT :

- La gestion des rechanges et des matériels complets;
- La définition et la contractualisation des activités de maintenance avec des maîtres d'œuvre privés ou étatiques (SMITer);
- L'approvisionnement en rechanges et en matériels au profit des forces;
- La préparation des systèmes de soutien des matériels futurs;
- L'entretien des référentiels normatifs et techniques.

Déroulement du projet

Depuis le 1^{er} septembre 2008, la cellule créée au sein de la DCMAT, agit en étroite collaboration avec l'équipe de projet MCO terrestre.

Un projet d'organisation a été élaboré et les premières ébauches des textes officiels de création (décret, arrêtés) ont été rédigées. Ces éléments, une fois consolidés, seront soumis à l'approbation des armées, du SEA et aux instances de contrôle administratif et juridique.

A ce moment là, il faudra intégrer les évolutions en cours concernant le domaine budgétaire et financier, le rôle des bases de défense dans la gestion, le maintien en condition de certains matériels ou encore l'évolution de la fonction achats au sein du ministère. De même, une nouvelle répartition des responsabilités en matière de soutien au sein des armées et services est en cours de définition. Elle nécessitera la refonte du décret actuel l'instaurant, acte fondateur de tout organisme traitant du soutien.

Ces nouvelles données ne devraient pas remettre en cause les fondamentaux du maintien en condition opérationnelle. Elles seront prise en compte en temps que de besoin dans la phase de validation du projet au cours du 1^{er} semestre 2009.

Enjeu et perspectives

Le projet SIMMT, replacé au sein du projet plus global de réforme du MCO terrestre, doit concourir à donner aux armées la capacité à fournir les moyens matériels du domaine terrestre et répondre aux exigences du contrat opérationnel.

Il faut donc développer et mettre en place une organisation et des processus résolument tournés vers l'efficience et la performance globale du système, tout en réaffirmant le caractère éminemment opérationnel des missions relevant du MCO terrestre.

Col Morand Deroux, CM SIMMT

LES GROUPES DE TRAVAIL (GT)

« Redistribution des actes de maintenance »

Afin d'accompagner les trois équipes projet de « Maintenance 2010 », des groupes de travail (GT) ont été mis sur pied.

Le GT intitulé « Redistribution des actes de maintenance », mènera, sur l'année à venir, une étude pour permettre une nouvelle répartition des actes techniques de maintenance entre le soutien maintenu dans les Forces (Section de Maintenance Régimentaire : SMR) et le soutien

mutualisé assuré par les RMAT et BSMAT du SMITER.

Ces travaux sont guidés par la mise en œuvre de la PEGP et l'évolution « maintenance » du soutien en opérations déjà décidés.

Piloté par la sous-direction technique (SDT) de la DCMAT, le GT « Redistribution des actes de maintenance » associe l'ensemble des acteurs de la chaîne maintenance.

Il est composé de 150 membres (chefs de parcs de la SDT,

sections techniques de marques (STM), 42 chefs de BML et les représentants de leur organisme de soutien direct : OSD), répartis en 16 sous-groupes. Chaque sous-groupe traitera des matériels afférents à sa dominante (infanterie mécanisée, blindés légers, génie, train etc...).

Une étude ambitieuse donc. Mais indispensable pour accorder les missions aux moyens qui seront mis en place avec MAINTENANCE 2010.

CEN Jean-Michel Chapolte, SDT/SCM.



LES MUNITIONS

Par la lettre n°011068/DEF du 30 juillet 2008, le Ministre de la défense a décidé d'optimiser la gestion des munitions au sein d'un service interarmées des munitions (SIMu).

Fusionnant l'ensemble des moyens des trois armées, il assurera les fonctions d'acquisition (hors DGA), de stockage, de maintien en condition, de distribution et d'élimination.

Calendrier de mise en œuvre :

-**Juin 2009** : activation de l'état-major de montée en puissance (EMMP) du SIMu, au sein de l'EMA.

- **Juin 2010** : création du SIMu et de sa direction centrale. Tous les dépôts de munitions (T.A.M) relevant du périmètre du SIMu passent sous commandement de ce service.

-**Juin 2012** : fin des mesures transitoires (fin des transferts de contrats, fin du ralliement des équipes techniques...).

Le SIMu sera un service de soutien d'une direction centrale ayant sous ses ordres tous les dépôts regroupés en Etablissements Principaux (EP). Il comportera des Etablissements Secondaires (ES).

Son champ d'action sera étendu à toutes les munitions (hors nucléaire) et en tous lieux (métropole, étranger, OM, OPEX).

Un espace SIMu a été créé sur le site intradef de l'EMA et est consultable à l'adresse suivante : http://www.ema.defense.gouv.fr/HTML/ORG_simu.html

LCL De Ambroggi, BMU

LA FORMATION OPERATIONNELLE DES MAINTENANCIERS

Les contraintes durables qui pèsent sur l'entraînement et l'engagement de l'armée de terre, nous imposent d'utiliser au mieux nos moyens pour assurer la préparation à l'engagement de nos maintenanciers. Par conséquent, le SMITER, autorité organique des formations du Matériel sera responsable de la préparation opérationnelle individuelle et collective de l'ensemble des maintenanciers (hors SMR des forces).

➤ **Impératif** : satisfaction du contrat de préparation opérationnelle fixé par l'EMAT.

➤ **Cadre d'action** : le protocole CFT-SMITER garantissant la compatibilité avec les normes d'entraînement des forces.

➤ Objectifs :

- Concilier les exigences de préparation opérationnelle et de soutien en service par un pilotage unique (SMITER);
- Valoriser l'aspect « métier » de l'instruction et de l'entraînement collectifs grâce à une structure dédiée (adjoint et division « emploi » du SMITER);
- Préserver les fondamentaux avec un nombre de jours d'instruction individuelle et collective équivalent à aujourd'hui;
- Mettre l'accent sur un entraînement collectif « métier » réaliste à l'occasion du soutien des EEB dans le cadre de l'armement d'un sous groupement logistique;
- Mieux assurer la préparation ciblée à une opération ou à un TOE

par la sanctuarisation des MCP individuelle et collective;

➤ **Une sanction** : la validation avant projection (VAP) par le CFT.

Le regroupement des RMAT dans le SMITER facilitera la réalisation des objectifs de préparation opérationnelle. Il améliorera la performance d'ensemble et libérera plus facilement les volumes horaires nécessaires. De plus, l'augmentation des effectifs présents sur un même site permettra de limiter les perturbations sur l'appareil productif et de constituer, pour l'entraînement et la projection, des unités plus homogènes.

LCL François fourmier, SDO.

LA MAINTENANCE AEROMOBILE

Dans le cadre des travaux conduits pour assurer la cohérence entre la nouvelle gouvernance aéromobile et la modernisation du MCO des matériels terrestres, les orientations suivantes ont été prises :

- 1- Transférer les attributions et les moyens associés du Bureau aéromobilité (BAé) de la DCMAT vers le COMALAT. Il assurera la conduite et le pilotage centralisé de la maîtrise d'œuvre de la maintenance aéronautique. Il conduira également la maintenance aéronautique des écoles, de l'escadrille avion et du GAMSTAT.
- 2- Donner au CFT les moyens d'assurer la préparation opérationnelle des RHC et leur soutien en opérations extérieures. Le périmètre technique de la composante aéronautique sera circonscrit à la maintenance pratiquée par les escadrilles de maintenance hélicoptères (EMH) soutenant les bataillons ALAT. Il sera traité au sein de la division soutien qui engagera ainsi les MCO des matériels terrestres et aéronautiques.
- 3- Placer le bataillon de maintenance ALAT, issu de la restructuration de la 11e Base de soutien (BSMAT) de Montauban (création prévue en 2010), sous le commandement organique et fonctionnel du COMALAT.

L'ensemble de ces mesures, s'accompagneront d'un transfert de ressources humaines. Elles donneront lieu à la création de groupes de travail, sous l'égide de l'EMAT/BMCO et viseront à définir les attributions respectives du COMALAT et du CFT, les processus régissant les rapports entre la maîtrise d'ouvrage (EMAT), la maîtrise d'ouvrage déléguée (SIMMAD) et la maîtrise d'œuvre (COMALAT).

Echéance prévue : à partir de juin 2009

LCL De Benoist de Gentissart, SDT/BAé